

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 25 JANVIER 2024****DÉPARTEMENT****Haute-Garonne****Nombre de conseillers****En exercice 17****Présents 17****Procuration 0****Votants 17**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20h30,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 17/01/2024

Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage de la délibération : 29 JAN. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-07 Demande de subvention exceptionnelle pour le Salon Art'titudes 2024*Exposé*

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que, dans le cadre de sa politique culturelle, la municipalité de Florens organise chaque année le Salon d'Arts « Art'titudes ».

L'objectif de cet évènement est de proposer à un large public l'accès libre à un salon d'exposition (sculptures, peintures, photographies) avec notamment la visite des écoles maternelle et élémentaire et des résidents de l'EHPAD.

En 2024, il s'agit de la 7^{ème} édition du salon d'arts « Art'titudes »

Monsieur le Maire propose de demander auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 050 € représentant 25 % du coût global qui a été estimé à 12 200 €.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire :

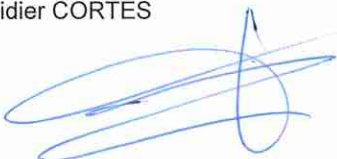
- à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

La délibération est adoptée à :

17	VOIX POUR
0	ABSTENTION
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Florens, le 26/01/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
